

Déclaration de la FNEC FP FO à la CAAS du 7 mai 2026

L'offensive militaire déclenchée le 28 février par les États-Unis et Israël contre l'Iran, menace d'embraser tout le Proche Orient et au-delà, et marque une nouvelle accélération de la marche à la guerre au plan mondial.

Avec la Confédération FO, la FNEC FP FO réaffirme son attachement à l'expression « pour le pain, la paix, la liberté » qui rappelle l'engagement historique de la CGT-FO depuis ses origines et sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats, partout dans le monde où des conflits existent.

La FNEC FP-FO refuse que l'École et ses personnels soient instrumentalisés pour pousser les jeunes vers l'armée, et se félicite de la lettre commune FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'action et Sud Education du 4 février au Ministre, par laquelle elles affirment leur refus de toute mesure tendant à militariser l'École, et considèrent que la propagande guerrière, sous quelque forme que ce soit, n'a pas sa place au sein des écoles, collèges, lycées et lycées professionnels.

Lors de son déplacement sur la base navale de l'île Longue, dans le Finistère, le 2 mars, le président Macron a annoncé la mise en place d'une nouvelle doctrine nucléaire consistant à augmenter le nombre d'ogives nucléaires de l'arsenal français, à construire de nouveaux sous-marins stratégiques. Autrement dit, les milliards vont continuer à couler à flot pour l'armement alors que les hôpitaux, l'École, les services publics répondant aux besoins vitaux de la population vont continuer à manquer de tout !

Le Premier Ministre Lecornu a décidé d'imposer par le 49-3 son budget d'austérité et de guerre. La Loi de finances pour 2026 impose des coupes budgétaires exorbitantes et poursuit pour les agents publics une politique d'austérité inacceptable en matière de perte de pouvoir d'achat : gel du point d'indice, grille indiciaire smicardisée, jour de carence, perte de 10% de rémunération en cas d'arrêt maladie, suppression de la Gipa, la liste d'effets néfastes envers les agents est dramatique et continue de dégrader leurs conditions de travail et de vie, et leurs futures pensions.

Pour ce qui est de l'action sociale, lors de la dernière instance plénière d'Action Sociale, le vote du Règlement intérieur n'a pu aller jusqu'à son terme. Pour autant, la FNEC FP-FO constate que celui-ci est entré de fait en vigueur alors même que le règlement antérieur fait toujours foi comme l'indique l'article 26 qui stipule que « toute modification du présent règlement intérieur doit faire l'objet d'un examen dans les mêmes formes que celles requises pour son adoption ». La FNEC FP-FO dénonce les changements imposés dans ce nouveau règlement, à savoir : la fusion des deux commissions de CPAP en une commission unique traitant les dossiers sur l'ensemble du périmètre académique. Cette fusion des commissions n'apportent aucun bénéfice pour les agents et contribue à complexifier les échanges sur les situations évoquées notamment par la généralisation de la visioconférence. La FNEC FP-FO revendique un maintien du zonage CP de Caen pour 14-50-61 et de Rouen pour 76-27, afin que les dossiers puissent être traités en présentiel et dans les meilleurs délais. De plus, la FNEC FP FO dénonce la disparition d'une commission budgétaire au sein de la CAAS et de son intégration dans l'instance plénière. Les dotations budgétaires sont en effet au cœur du fonctionnement de cette instance d'action sociale et ne peuvent être réduits à un point d'ordre du jour. La FNEC FP-FO demande notamment au ministre de l'Education d'augmenter les dotations budgétaires de 2026 à minima de 10 % par région académique, d'autant plus que la consommation des PIM APEH est en augmentation, ce dont la FNEC FP-FO se félicite. Nous demandons que les dotations initiales soient par la suite indexées sur l'inflation. De plus, notre fédération revendique l'abandon des règles du quotient familial et du quotient familial académique afin que les prestations d'action sociale soient servies à hauteur des besoins. La FNEC FP-FO attire l'attention de la ministre de l'Education sur l'urgence sociale de ces revalorisations.

De nombreux agents ont également dû faire face en ce début d'année à un retard important dans le paiement des prestations qui leurs avaient été accordées. Lors de la CPAP du 12 mars, un certain nombre

de situations sont revenues à l'instance du fait de ce retard de paiement qui a fragilisé d'autant plus les personnels. La FNEC FP FO ne peut accepter cette situation. De la même manière, nous dénonçons la priorisation des dossiers en fonction de contraintes externes à l'instance. La CPAP doit rester un lieu d'échanges et de discussions et ne saurait devenir une simple chambre d'enregistrement de décisions préalables.

....

Dans cette situation, la FNEC FP FO revendique :

—

- **Le maintien des prestations handicap dans le budget de l'action sociale et l'abondement des crédits en direction des académies—pour que toutes les prestations PIM, ASIA, secours exceptionnels soient servies à hauteur des besoins ;**
- **L'abandon de la règle du quotient familial qui exclut un grand nombre d'agents du droit aux prestations ;**
- **L'abrogation de Préau et la restitution au budget de l'action sociale des sommes dédiées par le ministère au financement de cette association pour permettre le financement des prestations sociales statutaires ;**
- **La sauvegarde de deux commissions distinctes sur les secteurs de Rouen et de Caen**
- **Un statut de fonctionnaire d'état et un vrai salaire pour les AESH.**

La FNEC FP FO